

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix

NOR : SASH1040302V

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant au centre hospitalier de Montfavet (Vaucluse).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 justifiant de neuf années de services publics.

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au centre hospitalier de Montfavet, direction des ressources humaines, 2, avenue de la Pinède, BP 92, 84143 Montfavet Cedex, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.